

# **Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire** **du 5 août 2015**

Après émargement des adhérents présents et enregistrement des pouvoirs, le quorum étant atteint, le Président de l'ARM, Monsieur Alain HERMET déclare l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ARM ouverte.

## **1/ Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 2014**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents et pouvoirs.

## **2/ Rapport moral de l'année 2014/2015**

### **a) Les faits marquants**

- L'activité économique et la météo.
    - La saison hivernale a été perturbée : pas de neige à Noël à Morzine mais reprise de l'activité en février : fréquentation stable,
    - Les pluies et les inondations du 1<sup>er</sup> mai ont entraîné des dégâts très importants : routes coupées et glissements de terrain avec des menaces pour les habitations.
  - Les projets techniques et culturels
    - Mise en service de 2 télésièges 6 places visant à faciliter la liaison Super-Morzine/Avoriaz : Proclou et Serrausaix,
    - Projet « Enfance et Petite enfance » à Avoriaz : ensemble comprenant une école, une crèche, et une garderie : délai 2015
    - Projet « Musée du Patrimoine » (5 ans) avec l'association « Histoire et Patrimoine de Morzine »
  - Les projets administratifs
    - Cette année, « Les Portes du Soleil » ont fêté leur 50 ans d'existence en présence du Préfet. La création éventuelle d'une Communauté des Communes « Portes du soleil » aurait été abordée
    - L'arrêté du 23 Mars 2015 définit les conditions du regroupement des différents Office de Tourisme d'une même Communauté de Commune
  - La fête des Alpagnes
    - Sur une idée proposée par l'ARM, l'Office de Tourisme devait organiser la Fête des Alpagnes le 25/08/15 avec :
      - La matinée sportive, consacrée aux randonnées fléchées au départ de la Vallée de la Manche et arrivée au Plan des Heures.
      - Tartiflette géante, puis Après-Midi festif, avec animations et musique inspirées par les activités de montagne villageoises ou pastorales.
- Fête annulée car en concurrence avec d'autres fêtes du même type à la même date**

### **b) Les activités proposées par l'ARM**

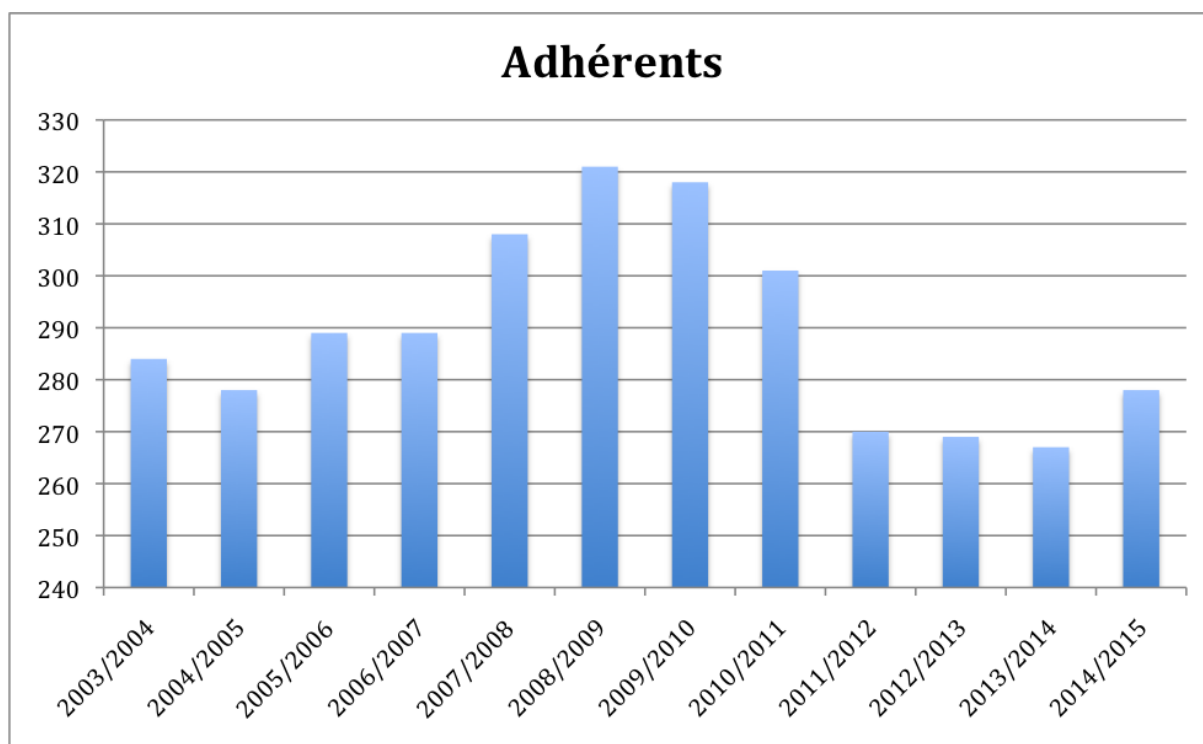
- Pour mémoire à l'intention de nos nouveaux adhérents :
  - Les randonnées : 3 à 4 par semaine de mi-juillet à fin août.
  - Les tournois de Tennis et de Golf.
  - Les repas : repas d'été, Fréterolles, Barbecue.

- Les jeudis du Bridge : tous les jeudis pendant 6 semaines.
- Le concert de musique en l’Eglise de Morzine.
- Les sorties culturelles.

**c) Les nouvelles dépenses**

- Le coût du Bulletin d’été 2015 s’est accru de 30% par rapport à l’année précédente.
  - Ce déficit est dû au nouveau mode de diffusion : la mise sous enveloppe et l’expédition ont été sous-traitées et le coût multiplié par 2.
  - Nous devons trouver des solutions pour réduire nos coûts : soit réduire le nombre d’exemplaires « papier », soit accroître les revenus (sponsoring ou cotisation)
- Le tournoi de tennis et son barbecue :
  - Quelques difficultés à organiser cette manifestation par suite des conditions commerciales de la nouvelle gérance : les dépenses étant trop importantes, dans un premier temps, nous n’avions pas réussi à trouver un accord avec les gérants,
  - Nous avons par la suite rencontré auprès de la Mairie des interlocuteurs intéressés qui nous ont permis de trouver une solution afin de poursuivre cette activité. Merci à eux

**d) Les adhérents**



Le rapport moral est adopté à l’unanimité des présents et pouvoirs.

### **3/ Rapport financier** (préparé et présenté par Geneviève HOEPPE)

	<b>BUDGET prévisionnel voté en août 2014</b>	<b>REALISATION au 31/03/2015</b>	<b>BUDGET prévisionnel 2015 / 2016</b>
<b><u>RECETTES</u></b>			
. Cotisations (20€/10€)	5 600 €	5 610 €	5 800 €
. Intérêts Livret A	100 €	117 €	90 €
. Partenariat et Dons divers (Intersport et L'Pelio)	1 300 €	1 100 €	800 €
<b><u>TOTAL RECETTES</u></b>	<b><u>7 000 €</u></b>	<b><u>6 827 €</u></b>	<b><u>6 690 €</u></b>
<b><u>DEPENSES</u></b>			
<b><u>Frais Administratifs et communication</u></b>			
. Journal d'information (tirage et expédition)	3 000 €	2 914 €	4 400 €
. Fournitures diverses	900 €	48 €	100 €
. Renouvellement cotisation 2014/2015	300 €	119 €	450 €
Frais bancaires		24 €	30 €
	4 200 €	3 105 €	
<b><u>INTERNET</u></b>			
. Maintenance / Hébergement	100 €	324 €	250 €
		324 €	
<b><u>Animations (repas, golf, barbecue, tennis,...)</u></b>	<b><u>1 000 €</u></b>	<b><u>692 €</u></b>	<b><u>700 €</u></b>
<b><u>Cotisations (Office de Tourisme, "F.F.A.R.S.M.")</u></b>	<b><u>500 €</u></b>	<b><u>950 €</u></b>	<b><u>1 000 €</u></b>
<b><u>Assurances et autres prestations</u></b>	<b><u>400 €</u></b>	<b><u>166 €</u></b>	<b><u>200 €</u></b>
<b><u>Dons versés</u></b>	<b><u>600 €</u></b>	<b><u>400 €</u></b>	<b><u>400 €</u></b>
		2 208 €	
<b><u>TOTAL DEPENSES</u></b>	<b><u>6 800 €</u></b>	<b><u>5 637 €</u></b>	<b><u>7 530 €</u></b>
<b><u>SOLDE DE L'EXERCICE</u></b>	<b><u>0 €</u></b>	<b><u>1 190 €</u></b>	<b><u>-840 €</u></b>
<b><u>DISPONIBILITES</u></b>	<b><u>11 800 €</u></b>	<b><u>14 178 €</u></b>	

Pour la saison 2015/2016, notre trésorière propose de laisser la cotisation inchangée, soit 20€ et 10€ pour les membres associés.

Le rapport financier et le budget sont approuvés à l'unanimité des présents et pouvoirs. Quitus est donné au trésorier.

### **4/ Elections des membres du conseil**

Alain HERMET rappelle qu'il est président de l'ARM depuis 6 ans et donc comme le requière les statuts, il lui faut maintenant un successeur. Il y a donc appel à candidature, les candidats devant se faire connaître auprès de la secrétaire générale de l'ARM, Jocelyne MIGEON.

Muriel BRONER et Guy WISNIEWSKI étaient rééligibles mais ne sont pas candidats à leur propre succession.

Par contre, sont candidats :

- Claude RICHARD en charge de la rédaction du bulletin de l'ARM
- Jean-Pierre FINAS, animateur en particulier de la marche nordique

Claude et Jean-Pierre sont élus à l'unanimité des présents et pouvoirs.

## **5/ Questions diverses au président**

**Q:** Nous cotisons depuis plusieurs années à F.F.A.R.S.M., à quoi sert cette cotisation ?

**R:** Cette association regroupe une vingtaine d'associations de résidents de stations de montagne. Le but est de mutualiser les avantages et les informations obtenus par les différentes associations (par exemple études sur les impôts, le coût de l'eau, ...), et de fournir un support pour comprendre les lois et les réglementations afin de pouvoir intervenir efficacement auprès des municipalités.

**Q:** Il serait souhaitable d'avoir le compte-rendu des réunions de cette association afin que les membres de l'ARM soient informés des actions de cette association.

**R:** L'ARM recherche un volontaire pour faire le lien avec cette association...

**Q:** Si nous économisons sur la diffusion du bulletin papier, ne serait-il pas possible d'utiliser une partie de l'argent économisé à l'amélioration du site internet qui est un peu vétuste ?

**R:** Le site de l'ARM n'est pas un véritable site web mais un rassemblement de blogs, ce qui certes limite la qualité de la présentation mais qui réduit au minimum les coûts d'hébergement et de mise à jour pour l'ARM. Ces blogs reprennent essentiellement les informations contenues dans les bulletins en les répartissant dans les différentes rubriques du site. Si on a les moyens, on peut envisager de faire un vrai site moderne, sympathique et dynamique.

**Q:** Pourrait-on faire en sorte que le site puisse être un moyen de communication pour que les gens qui souhaitent pratiquer une activité puissent se mettre en rapport avec d'autres membres ayant le même souhait ?

**R:** Le site actuel ne permettrait pas de faire ce genre de choses. Il faudrait pour cela mettre en place une page Facebook propre à l'ARM où les membres pourraient poster sur le mur des messages, des points de rencontre ...

**Q:** L'ARM a des réductions sur les forfaits Morzine, mais elles ne s'appliquent qu'au forfait jour, ce qui non seulement n'est pas intéressant financièrement par rapport à un forfait 6 jours et de plus, il faut faire la queue tous les jours. Est-ce que cela pourrait être amélioré et applicable sur Avoriaz ?

**R:** Les réductions sur les forfaits mécaniques sont un problème ancien qui n'a pas trouvé de solution satisfaisante. Sur Avoriaz, l'ARM n'a aucune réduction, décision de la SEMA. Sur Morzine-Les Gets, nous avons 15% de réduction mais effectivement uniquement sur le forfait jour et donc rien sur les forfaits semaine. Il est peu probable que la situation évolue un jour...

**Q:** Qu'en est-il de la frénésie de construction à Morzine ?

**R:** Pour des raisons environnementales, le gouvernement souhaite concentrer l'habitat dans le périmètre des villes et villages afin de ne pas éparpiller les constructions dans la montagne et les campagnes. Pour cela, le COS a été supprimé, ce qui permet de construire sur des petits terrains, d'où les nouvelles constructions sur les quelques terrains encore libres à Morzine.

## **5/ Accueil des personnalités Morzinoises**

Monsieur Alain HERMET accueille Messieurs RASTELLO (1<sup>er</sup> adjoint), PEILLEX (Adjoint en charge des travaux de la commune et vice président de la communauté de communes du Haut-Chablais) et RICHARD (Adjoint responsable d'Avoriaz et adjoint aux sports et loisirs) ainsi que Madame Maude CHAVANNE (directrice de l'office de tourisme de Morzine) qui représente Monsieur COTILLARD (Président de l'office de tourisme de Morzine et des Portes du Soleil)

Monsieur RASTELLO fait part à l'assemblée des excuses de Monsieur BERGER, Maire de Morzine pour son absence.

Monsieur RASTELLO commence par faire un rappel des conséquences des intempéries subis par la commune notamment le 1<sup>er</sup> mai. La commune a été déclarée en l'état de catastrophe naturelle par l'arrêté ministériel du 16 juillet 2015. Beaucoup de travaux ont été engagés avec des conséquences financières non prévues dans le budget 2015, et qui dépasseront le million d'euros.

Monsieur PEILLEX détaille les dégâts causés par la crue de la Dranse : le parc des Dérêches a été fortement touché, il a fallu refaire les enrochements et les sentiers. Aujourd'hui tout est rétabli peut-être pas encore dans les meilleures conditions mais les sentiers sont ouverts normalement, les ouvrages ont été mis en sécurité, mais certains seront néanmoins à refaire.

Madame CHAVANNE rappelle que l'ARM est membre de l'office de tourisme et est représentée par Agnès LESAICHOT, qui est un membre actif du conseil. Le conseil se réunit mensuellement pour faire état des activités de l'office de tourisme. L'office de tourisme propose une grande variété d'animation : certaines en collaboration avec l'ARM (tournoi de tennis, ...), d'autres propre à l'office de tourisme comme la Pass'Portes du Soleil VTT, les Harley-Days, semaine animation enfants, la semaine du Lindard (musique classique et conférence sur la montagne et la géologie), la semaine du bien être, la semaine des produits du terroir) ..... La liste des activités est consultable à l'office du tourisme et sur son site internet.

L'impact de la loi NOTRe sur l'organisation des offices de tourisme concerne Morzine. Morzine fait partie de la communauté de communes du Haut Chablais, à ce titre des compétences touristiques pourront être transférées à la communauté de communes. Les offices de tourisme de Morzine et d'Avoriaz resteraient physiquement dans notre commune si notre commune est classée « station touristique ». Pour cela, la municipalité et l'office de tourisme doivent monter un dossier administratif pour démontrer la qualité touristique de la commune afin d'obtenir ce label.

M. RASTELLO indique que d'autres compétences vont être transférées à la communauté de communes notamment la gestion de l'eau et son assainissement et cela au plus tard le 1/1/2020.

L'objectif des communautés de communes est de faire des économies d'échelle et donc de faire baisser les coûts, malheureusement jusqu'à présent cela génère plutôt des surcoûts...

**Q:** Quelles sont les communes concernées par la communauté du Haut Chablais ?

**R:** Dans cette communauté, il y a 15 communes représentant environ 12000 habitants répartis sur deux vallées parallèles, la vallée Aulps et la vallée du Brevon. Ce qui génère des difficultés car ces deux vallées sont deux territoires distincts qui ont peu de liens.

**Q:** Serait-il possible d'envisager une formule de forfait saison de type multi-pass, l'hiver pour piéton à un tarif raisonnable permettant de prendre les téléphériques de la station?

**R:** Les remontées mécaniques sont des sociétés privées, le sujet a déjà été abordé et pour le moment c'est un refus. Pour l'été, les sociétés de remontées mécaniques ont fait un effort, aidé financièrement par la municipalité qui leur a reversé une partie des taxes de séjour.

**Q:** Le sujet du gros porteur n'a pas été abordé. Où en est-on en quelques mots ?

**R:** Au niveau technique, rien n'a bougé par rapport à l'année dernière. Les discussions se poursuivent avec la société des remontés mécaniques d'Avoriaz sur les aspects financiers, sachant que la commune de Morzine n'interviendra pas financièrement. Le projet devrait se concrétiser au cours du présent mandat de l'équipe municipale.

**Q:** Les feux avec caméra installés sur la route d'Avoriaz au niveau du croisement avec le chemin des vaches sont-ils définitifs ?

**R:** Ces feux qui permettent en outre de limiter la vitesse sur la route d'Avoriaz ont vocation à rester en place après une phase de réglage qui reste à finaliser.

**Q:** Qu'en est-il de l'aménagement de la zone du plan ?

**R:** Le travail est en cours : il va y avoir un réaménagement de la place du marché avec un parking souterrain de 200 places, déplacement de la gare routière au niveau du bâtiment France télécom avec un parking de 250 places au dessus et attenant à la future gare du gros porteur. Il y aura également quelques logements d'accession à la propriété. L'essentiel des autres terrains sont des terrains privés, il y aura un PLU qui fixera certaines règles. Les terrains de tennis ne sont pas concernés par cet aménagement.

**Q:** La loi ALLUR aura-t-elle un impact sur Morzine ?

**R:** Oui, par exemple, la compétence des permis de construire et la rédaction des avenants au PLU seront transférées à la communauté de communes.

**Q:** Qui est président de la communauté de commune du Haut Chablais ?

**R:** Madame GARIN est la présidente. Par ailleurs, comme il va y avoir des travaux sur le PLUI (PLU Intercommunal), la municipalité souhaite que ce poste revienne à un élu Morzinois.

**Q:** Que devient la construction qui devait se trouver au pied du téléphérique de Nyons, l'ancienne construction se dégradant ?

**R:** Le terrain a été acquis par un promoteur privé qui doit construire un nouveau bâtiment à la place de l'ancien, le permis de construire a été donné.

**Q:** Où en est l'aménagement du trottoir sur la route de la Plagne vers l'hôtel du Crey

**R:** Les études pour l'aménagement de cette route sont terminées ; l'enfouissement a été réalisé, l'éclairage public refait. Il reste à faire la voirie avec rétrécissement des voies pour sécuriser le passage des piétons, cela devrait être fait l'année prochaine.

Alain HERMET remercie les personnalités morzinoises de leur intervention.

## **5/ Accueil des pompiers de Morzine**

Monsieur Alain HERMET accueille le lieutenant Michel LAVANCHIE, chef de centre des sapeurs-pompiers de Morzine Avoriaz et l'adjutant Didier VINCENT, sapeur-pompier professionnel.

Le centre de secours de Morzine a été construit en 2009 et regroupe 3 sapeurs-pompiers professionnels et 32 sapeurs volontaires ainsi qu'une infirmière sapeur-pompier auxquels se joignent sur les 4 mois de la saison d'hiver 9 sapeurs saisonniers et 6 pour les 2 mois de la saison d'été.

Le lieutenant présente une synthèse des nombreuses interventions des pompiers sur le site de Morzine-Avoriaz : 812 interventions en 2014 pour le centre de Morzine, en 2015 à début août, il y a déjà eu 704 interventions ce qui traduit une forte augmentation des interventions pour cette année (+190 par rapport à l'année dernière à cette même date). Cette augmentation est due en grande partie à la fermeture du centre de Montriond et son regroupement avec celui de Morzine.

Le centre d'Avoriaz a son propre matériel (3 chenillettes pour la lutte contre l'incendie et transport de victime + 3 autres véhicules pour l'été). Le centre d'Avoriaz est ouvert 4 mois et demi pour l'hiver avec 12 sapeurs-pompiers volontaires encadrés par une équipe de professionnels du centre du Chablais et 2 mois l'été avec 6 saisonniers. En 2015, il y a eu 233 interventions pour l'hiver et 53 pour la saison d'été avec encore une forte hausse pour 2015.

**Q:** Quelles ont les interventions les plus fréquentes ?

**R:** 80% des interventions concernent le transport des victimes avec des transferts vers l'hôpital de Thonon ou sur celui d'Annemasse. Avec beaucoup d'interventions la nuit car le centre médical de Morzine est fermé à partir de 20h.

**Q:** Qui déclenche l'intervention de l'hélicoptère ?

**R:** L'intervention de l'hélicoptère est demandée soit directement par le centre d'appel d'Annecy soit par nous-mêmes pour par exemple des accidents de VTT avec des évacuations difficiles. Il y a 3 hélicoptères sur le département dont un positionné en permanence sur le Mont Blanc.

**Q:** Qui est responsable du secours en montagne ?

**R:** La réponse est complexe. Cela dépend du lieu d'où est déclenchée l'alerte: si c'est sur un domaine skiable, accessible par le skieur, ce ne sera pas considéré comme un secours en montagne. Selon le cas, les intervenants peuvent être les pompiers ou la gendarmerie.

**Q:** Pour faire installer un détecteur de fumée à qui faut-il s'adresser et est-il vrai que la pose peut être remboursée par l'assurance incendie ?

**R:** L'installation est très simple, faire appel à une société privée paraît disproportionné et onéreux. Le détecteur de fumée autonome est obligatoire depuis 1<sup>er</sup> mars 2015 pour protéger les biens et les personnes. Rappel : en 2014, il y eu 800 décès au cours d'un incendie, et 15000 blessés pour un total de 80 000 interventions incendies. Le DAF doit être placé par exemple en haut d'un escalier ou sur la partie centrale de l'appartement mais loin de la cuisine et de la salle de bain.

**Q:** En cas d'attaque de guêpes, les pompiers interviennent-ils ?

**R:** Non, les pompiers n'interviennent plus chez les particuliers mais uniquement dans les lieux publics, car il y a eu des abus. Cependant, une intervention payante peut toujours être demandée aux pompiers (152€ au minimum).

Alain HERMET remercie les pompiers de Morzine pour leur venue.

## **6/ Remises des dons**

Comme il est de tradition, l'ARM procède ensuite à la remise d'un don sous la forme d'un chèque de 200€ remis aux œuvres sociales des pompiers de Morzine/Avoriaz.

La séance est levée à 19h30 et les participants sont invités à partager le pot de l'amitié.

Le Président